



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, UNIVERSITAIRE,
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET INNOVATIONS

La Ministre



NOTE CIRCULAIRE N° 023 /MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/2025
DU 24./10./2025 À L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES
DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES INSTITUTS SUPÉRIEURS PÉDAGOGIQUES
(ISP) DES PROVINCES CONCERNÉES PAR LA MISSION PAAF

Concerne : Lancement de la mission de sensibilisation sur la prise en charge des frais de stage des étudiantes des ISP dans quatre provinces prioritaires.

1. Contexte et fondement

Conformément à la Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation (SSEF 2016-2025) et avec l'appui de la Banque mondiale, le Gouvernement Congolais à travers le Projet d'Apprentissage et d'Autonomisation des Filles (PAAF) vise à améliorer l'accès, la sécurité et l'équité des études des filles, ainsi que la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans le secondaire.

Dans sa sous-composante 2.2a, le projet prévoit notamment de financer les coûts associés au stage pour les étudiantes des Instituts Supérieurs Pédagogiques inscrites dans l'une ou l'autre des filières *Lettres et Sciences Humaines* ou *Sciences naturelles et exactes* dans cinq provinces principales (Kasaï Central ; Kasaï Oriental, Kasaï, Sud-Kivu et Ituri).

Pour y parvenir, une communication claire est nécessaire pour expliquer les modalités de prise en charge des stages et établir les bases pour une mise en œuvre réussie de cette action.

D'où l'organisation de ces missions avec pour objectif de (d') :

- Éclairer les étudiantes sur les modalités de prise en charge des frais de stage,
- Renforcer la confiance et la collaboration entre les différentes parties prenantes,
- Attirer davantage de jeunes filles vers les filières des lettres, sciences humaines, sciences naturelles et sciences exactes.

Cette note indique les champs et le calendrier, les actions attendues des Chefs d'Etablissements, les modalités opérationnelles et les livrables.

2. Du Champ et calendrier :

- **Champs :** ces missions de sensibilisation seront organisées dans quatre ISP à savoir :
 - Province du Kasaï : ISP/Tshikapa
 - Province du Kasaï Oriental : ISP/Mbujimayi
 - Province du Kasaï Central : ISP/Luiza
 - Province de l'Ituri : ISP/Bunia



- Province du Kasai Central : ISP/Luiza
- Province de l'Ituri : ISP/Bunia

• **Calendrier** : du 24 au 31 Octobre 2025

Un calendrier détaillé de passage dans chaque ISP sera transmis après harmonisation avec l'équipe des missionnaires.

3. Des attentes des Chefs d'Etablissements (ISP)

- Préparer et mettre à disposition de l'équipe des documents ci-après :
 - La liste nominative des étudiantes éligibles (par filière et niveau), lieux de stage, périodes, montants de frais exigés et base réglementaire ;
 - Le calendrier de stage, conventions des sites d'accueil des étudiantes stagiaires ou tout autre document probant ;
- Faciliter l'organisation des séances de sensibilisation (salles, invitations des parties prenantes).
- Veiller à la sécurité, à l'inclusion et au respect de l'équité durant toutes les activités avec les étudiantes, conformément aux exigences de sauvegarde du projet.

4. Des Modalités opérationnelles

- Les critères d'éligibilité, circuits de validation et pièces justificatives seront précisés par l'équipe de mission, conformément aux normes opérationnelles du PAAF.
- Les informations collectées feront l'objet d'une vérification indépendantes avant toute prise en charge financière.
- Un mécanisme de gestion des plaintes et de feedback sera présenté pour garantir la transparence et la redevabilité.

5. Des livrables attendus par ISP

- La liste consolidée et signée par le Chef d'Etablissement des étudiantes éligibles avec pièces justificatives.
- Le procès-verbal des séances de sensibilisation (feuilles de présence, supports).
- Le tableau récapitulatif des stages (filière, site, période, frais) validé par la Direction.
- Un bref rapport de l'équipe missionnaire sur le déroulement de la mission et les besoins spécifiques.

Fait à Kinshasa, le

24 OCT 2025

Prof. Dr SOMBO AYANNE SAFI MUKUNA Marie-Thérèse

Safi

